

Monsieur Jean-Pierre Sueur, maire d'Orléans s'exprime sur l'intercommunalité.

L'Essentiel Eco :

L'avenir des relations Etat-collectivités locales passe-t-il par une plus grande contractualisation ?



Jean-Pierre Sueur, Maire d'Orléans

Jean-Pierre Sueur : Il faut d'abord que chacun exerce pleinement ses compétences. Pour que les rapports soient clairs entre l'Etat et les Collectivités Locales, il faut être clair sur la question de savoir qui fait quoi. La confusion engendre une dilution des responsabilités que je crois néfaste. C'est pourquoi il faut aujourd'hui préciser ce qui doit l'être quant au partage des responsabilités. Cela étant dit, je suis pour ma part, un adepte du développement des politiques contractuelles. Ce n'est pas contradictoire avec ce qui précède. Pour que le contrat soit efficace, il faut que les prérogatives de chacun soient établies. C'est à partir de là qu'on peut aborder ce qui est transversal et complémentaire. J'observe que les contrats de plan ont été beaucoup critiqués lorsqu'ils ont été instaurés par Michel Rocard. L'opposition d'alors reprochait au gouvernement de l'époque de "repren­dre d'une main ce qu'il avait donné de l'autre avec la décentralisation". Or, je constate que depuis, les contrats de plan ont survécu à toutes les alternances. Aucun gouvernement ne les a remis en cause. Je dirai même que les contrats de plan représentent la seule forme de planification qui, historiquement, a eu une certaine

efficacité dans notre pays. L'"ardente obligation" des plans gaulliens ne se traduisait que faiblement dans les faits. Tandis que le taux de réalisation des contrats de plan est relativement important. Pourquoi en est-il ainsi ? Parce qu'un contrat de plan n'est pas un recueil d'intentions générales. C'est un tableau à double entrée, avec des projets concrets en abscisse et des répartitions financières en ordonnée. Chaque partenaire est engagé par rapport à l'autre sur des chiffres. Et il y a un coût politique pour chacun des signataires à ne pas respecter sa signature : le co-signataire ne restera ni muet, ni inactif ! Je crois donc que le contrat de plan est le corrolaire (et non le contraire) de la décentralisation. C'est le mo-

yen de l'articulation entre la politique nationale et les politiques locales. Encore faut-il qu'au travers de cette procédure, on s'attache à l'essentiel. Le contrat de plan perd son sens s'il se transforme en un interminable catalogue ou en saupoudrage de crédits. Il doit s'attacher à ce qui est vraiment structurant. Ou pour dire les choses autrement, il doit se concentrer sur les lignes - force de l'aménagement du territoire.

L'Essentiel Eco : *Faut-il ou non déconcentrer les services de l'Etat ?*

Jean-Pierre Sueur : Il faut, bien sûr, déconcentrer les services de l'Etat. Toute la première partie de la loi du 6 février 92 traite de cette ques-

tion. La déconcentration est l'indispensable pendant la décentralisation. Je regrette que l'on perçoive trop souvent de manière négative les délocalisations. Le temps n'est d'ailleurs pas heureux. C'est au contraire, pour moi, un objectif essentiel que de localiser les grands services de l'Etat et même les administrations que l'on dit centrales - de manière harmonieuse et équilibrée sur l'ensemble du territoire. Cela suppose que certaines conditions soient remplies, pour ce qui est, notamment, de l'accueil des personnels. Nous avons à cet effet, une solide expérience à Orléans. J'ai l'ambition de faire de notre ville le "laboratoire" des nouvelles localisations réussies. ■